

réprimer le Parlement de Vilnius (janvier 1991) et fait entériner par référendum un nouveau Traité d'Union (mars 1991) qui reste flou sur l'étendue concrète de la souveraineté des républiques. À l'appui de son argumentation, le Président de l'URSS, n'hésite pas à brandir le contre-exemple de l'Union européenne : « pourquoi, à l'heure où la tendance est à l'union, à la création de nouvelles fédérations, pourquoi devrions-nous entamer le processus inverse ? Ceci est parfaitement contraire à la modernité⁵² ». L'idée centrale du fédéralisme – partage négocié de la souveraineté – est totalement absente au moment de la « dé-fédéralisation » de l'Union soviétique : les élites des républiques ne veulent plus entendre parler de fédéralisme ; M. Gorbatchev et le Politburo n'ont de vision « fédérale » qu'à travers le renforcement d'un pouvoir qui leur échappe. La situation politique est alors véritablement « révolutionnaire », comme le déclare B. Eltsine au moment de sa première campagne présidentielle, en juin 1991. L'attitude du pouvoir fédéral yougoslave face aux revendications slovène et croate est strictement identique ; les arguments « fédéralistes » employés sont analogues. En revanche, le cas du divorce « de velours » tchécoslovaque est sensiblement différent, car il n'intervient qu'après la transformation démocratique de la Tchécoslovaquie. Nous y reviendrons.

Quelles sont donc les forces profondes de la déréliction des États fédéraux en Europe de l'Est ? Certes, les circonstances historiques, voire les conflits de personnes y sont pour beaucoup. L'entêtement des dirigeants fédéraux porte une lourde part de responsabilité. La mauvaise évaluation par les dirigeants soviétiques de la question des nationalités est proverbiale. Elle a été maintes fois soulignée⁵³. En outre, la puissance de l'idéologie marxiste-léniniste n'est pas négligeable : l'idée selon laquelle l'appartenance nationale ou ethnique est secondaire (ou est appelée à disparaître) constitue un trait essentiel de l'idéocratie soviétique dont il y a de bonnes raisons de penser qu'elle était fortement ancrée dans l'esprit des dirigeants communistes⁵⁴. Mais plutôt que de retracer l'évolution du processus de « dé-fédéralisation » ou de s'interroger vainement sur le pourquoi de ce processus, il nous semble plus utile de comprendre comment il est intervenu et de souligner ses manifestations les plus saillantes. Élargissons d'abord le contexte historique. Au cours des dix dernières années, la notion de droit territorial a connu un regain d'intérêt à travers le monde. Dans les revendications nationales des peuples de l'ex-URSS, dans l'argumentation des diverses parties au conflit yougoslave, voire dans le discours sur les droits des « premiers habitants » d'Amérique ou des aborigènes d'Australie, le territoire est invoqué comme un élément constitutif de l'identité nationale et comme un des arguments les plus sérieux, les plus tangibles en faveur de la reconnaissance politique de cette identité.

52. M. GORBATCHEV, *Avant-Mémoires*, Paris, Odile Jacob, 1993 ; cf. également N. NAZARBAIEV, *Sans droite ni gauche*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1993 ; A. IAKOVLEV, *Le vertige des illusions : réflexions et analyses sur la tragédie communiste*, Paris, Lattès, 1993.

53. Un certain nombre d'hypothèses explicatives sont avancées in A. MOTYL (dir.), *Thinking Theoretically about Soviet Nationalities*, New York, Columbia University Press, 1992.

54. Sur ce point, M. MALIA, *La tragédie soviétique, Histoire du socialisme en Russie*, Paris, Éd. du Seuil, 1995.